

RAPPORTS

ÉTAT DES CONNAISSANCES SUR LES PARIS SPORTIFS EN LIGNE

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
INTRODUCTION	6
Le rôle central d'Internet et de l'e-commerce dans l'essor des paris sportifs	6
Un marché en ligne très dynamique	6
Cadre de régulation du marché des jeux en ligne	6
Coexistence d'un marché légal avec une offre illégale	7
Popularité des paris sportifs	8
Paris sportifs et santé publique : que dit la littérature ?	8
MÉTHODOLOGIE	9
Sources interrogées	9
Sélection de la littérature	9
DESCRIPTION DU CORPUS	11
PRINCIPAUX POINTS D'ÉCLAIRAGE SCIENTIFIQUE	13
Quelle est la diffusion réelle des paris sportifs ?	13
<i>Des catégories d'observation peu stabilisées</i>	13
<i>Quantifier les pratiques de jeux : des niveaux contrastés mais en progression</i>	13
Les paris sportifs : une pratique problématique ?	14
<i>En population générale : des données extrêmement lacunaires</i>	14
<i>Des pratiques « plus excessives » parmi les internautes qu'en population générale</i>	15
<i>Prise en charge des addictions liées aux paris sportifs : recrudescence des parieurs sportifs</i>	16
Quel est le profil des parieurs en difficulté avec leur pratique de jeu ?	16
<i>Facteurs de risques sociodémographiques</i>	16
<i>Facteurs de risques comportementaux</i>	17
<i>Facteurs de risques psychologiques</i>	17
Quelles sont leurs motivations ?	17
L'offre proposée favorise-t-elle les comportements à risques ?	18
Les populations les plus vulnérables sont-elles ciblées par le marketing et la publicité ?	19
<i>Le sport : cible de prédilection du marketing des industries du jeu</i>	19
<i>Attitudes et fréquence de jeu influencées par l'omniprésence de la publicité</i>	19
<i>Absence de risque et sociabilité valorisées</i>	20
Quelles sont les points de divergence ou de convergence entre pays ?	20
CONCLUSION	21
BIBLIOGRAPHIE	22
RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES	25

Remerciements

Pour leur relecture : Lucia Romo (Professeur de Psychologie clinique, Université Paris Nanterre, EA 4430 CLIPSYD), Julien Morel d'Arleux, Ivana Obradovic et Virginie Martin (OFDT).

Pour sa contribution à la recherche documentaire : Isabelle Michot (OFDT).

SYNTHÈSE

La pratique des paris sportifs en ligne s'est fortement développée depuis 2015¹. Outre leur popularité et leur facilité d'accès, plusieurs facteurs contribuent au dynamisme de cette activité : les avancées technologiques répétées, les profits financiers générés, l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne, l'influence de la publicité, des sollicitations commerciales et des gratifications financières, ainsi que l'attractivité de l'offre, en constant renouvellement. Bien que cette pratique de jeu suscite des interrogations, notamment sur leur potentiel caractère addictif, l'état des connaissances sur la pratique des paris sportifs dite « problématique » est encore embryonnaire. Toutefois, la diffusion des éléments de connaissances disponibles et le développement de travaux de recherche dédiés constituent un enjeu majeur pour la communauté scientifique, les pouvoirs publics et les acteurs de santé, afin d'être mieux outillés pour protéger les populations vulnérables et prévenir les comportements de jeu excessif.

À partir d'une revue de la littérature internationale, le présent rapport dresse un état des travaux réalisés sur sept problématiques :

- La diffusion effective des paris sportifs et leur évolution.
- Les comportements problématiques parmi les parieurs sportifs.
- Les facteurs de risques associés (sociodémographiques, comportementaux et psychologiques).
- Les motivations et perceptions des parieurs sportifs.
- Les caractéristiques de l'offre et leur potentiel pouvoir addictif.
- L'influence du marketing, des stratégies publicitaires et des gratifications financières.
- Les divergences émergentes entre pays (réglementation, offre, comportements).

Une série de conclusions fortes apparaissent, la première étant que les catégories d'observation du phénomène sont peu stabilisées. En conséquence, la quantification des pratiques de jeux se heurte à des limites de comparabilité entre enquêtes et entre pays. Si les niveaux de jeu sont contrastés, ils convergent néanmoins dans le sens d'une progression des pratiques à risques.

La littérature aborde principalement la question de l'usage problématique des paris sportifs. Si, en population générale, les données apparaissent lacunaires, des pratiques « excessives » ont néanmoins été relevées, en particulier à travers des enquêtes menées auprès des internautes.

Un autre point d'intérêt de la littérature concerne le profil des parieurs en difficulté avec leur pratique de jeu. Ils se caractérisent par des facteurs sociodémographiques communs : il s'agit majoritairement d'hommes, célibataires ou en concubinage, trentenaires, qui ont fait des études et travaillent à temps plein. Ces traits se retrouvent parmi les parieurs sportifs en demande de traitement et pris en charge pour des troubles du jeu. Par ailleurs, les joueurs classés « problématiques » (jeu à risque modéré et jeu excessif) présentent également des caractéristiques comportementales communes : ils possèdent plus souvent plusieurs comptes avec des opérateurs différents, parient plus et dépensent plus d'argent, et s'avèrent plus sensibles aux incitations promotionnelles, témoignant d'un comportement d'impulsivité peu ou pas marqué chez les autres profils de joueurs. Enfin, les parieurs sportifs dits « problématiques » présentent plus fréquemment une addiction à l'alcool, des capacités de contrôle plus faibles, davantage de difficultés à réguler leurs émotions, ainsi que des représentations cognitives erronées concernant leurs chances réelles de succès dans le jeu.

1. Pour en savoir plus, voir les données publiées par H2 Gambling Capital depuis 2010 sur l'évolution de l'indice de croissance du marché européen des paris en ligne (<https://www.h2gc.com/>), [accédé le 05/10/2022].

Un point abordé mais peu exploré par la littérature concerne l'attractivité de l'offre. Plus épars, les travaux mettent en lumière les évolutions récentes des jeux proposés par les opérateurs, qui les rapprochent des mécanismes de fonctionnement des machines à sous, très critiquées pour leur pouvoir addictif. Afin de déterminer le rôle de ces dernières innovations dans l'exacerbation de pratiques de jeu excessives, les chercheurs soulignent la nécessité de mener de nouvelles enquêtes empiriques², notamment sur l'impact des composantes structurelles du pari sportif (fréquence de paris, intensité du jeu et rapidité des mécanismes de gains) et des nouvelles caractéristiques situationnelles (localisation du lieu de jeu, nombre de lieux de jeu accessibles et éléments visuels, écrits... utilisés par les opérateurs de jeux).

De nombreux travaux de recherche se sont penchés sur l'influence de la publicité et des stratégies promotionnelles sur les comportements de jeu. Cette littérature apporte des éclairages majeurs sur les publics les plus exposés – les jeunes et les joueurs excessifs – à partir notamment d'études d'analyse de contenu de ces stratégies de marketing. Les thèmes et les valeurs le plus souvent mis en avant sont l'humour, l'amitié, le divertissement, l'engagement envers leur équipe sportive et l'absence de risque. La part d'habileté dans le jeu est valorisée par les messages publicitaires, en reléguant au second plan les chances réelles de succès. En outre, les études soulignent le recours à des techniques publicitaires et à des gratifications financières de plus en plus diversifiées. Les parieurs témoignent de la pression publicitaire et de l'omniprésence des incitations commerciales sur chaque levier médiatique, ainsi que de l'influence qu'elles ont sur leurs attitudes et prédispositions au jeu.

2. La recherche empirique explore le monde en s'appuyant sur l'expérimentation, l'observation, ainsi que sur un processus d'évaluation par les pairs qui permet de sélectionner les connaissances scientifiques qui conservent une validité dans le temps.

INTRODUCTION

Le rôle central d'Internet et de l'e-commerce dans l'essor des paris sportifs

Avant l'apparition d'Internet, s'adonner aux paris sportifs n'était pas une activité particulièrement controversée, contrairement à d'autres formes de jeux plus critiquées, telles que les machines à sous ou les jeux de grattage. Les paris étaient organisés de façon ponctuelle dans des lieux de convivialité dédiés. Les résultats n'étaient pas connus immédiatement : ils étaient le plus souvent annoncés quelques jours après la célébration de l'événement sportif (Lopez Gonzalez et Griffiths, 2018).

Les avancées technologiques (Internet, téléphonie mobile, systèmes de paiement virtuel³...) ainsi que l'émergence des plateformes de jeux en ligne (e-commerce) sont venues bouleverser le marché : accessibilité des jeux 24h/24h, possibilité de jouer à domicile, incitations commerciales personnalisées, intensification de la pression publicitaire... La place désormais prédominante du numérique dans nos sociétés a permis le développement d'une offre de paris sportifs surabondante, de plus en plus sophistiquée, et en renouvellement constant, portée par les perspectives de gains importants pour le secteur (Pradier, 2019).

Un marché en ligne très dynamique

Les jeux d'argent constituent un marché prospère et en expansion. En France, cette progression est très nettement portée par les jeux en ligne, et plus spécifiquement par les paris sportifs en ligne. D'après le rapport d'analyse du marché des jeux de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) (ANJ, 2022a), le nombre de joueurs uniques enregistrés sur les plateformes numériques de paris s'élève à 3,8 millions en 2021⁴, chaque joueur possédant en moyenne 1,44 comptes. En 2021, ce segment d'activité a atteint 1,35 milliard d'euros (Md€), totalisant près de 13 % du chiffre d'affaires global du secteur (10,7 Md€ en 2021) (ANJ, 2022a). S'agissant de la place des activités de jeux dans les loisirs des ménages en France, les paris sportifs⁵ représentent désormais le second poste de dépense, après les jeux de loterie (Eroukmanoff, 2022).

Dans les autres pays européens, l'essor des jeux en ligne est notable. L'Association européenne des jeux et paris (*European Gaming and Betting Association*, EGBA) estime le chiffre d'affaires des opérateurs européens⁶ correspondant aux paris sportifs en ligne à 9,76 Md€ pour l'année 2021⁷, soit 40 % des revenus bruts du marché en ligne. Avec 27 % du chiffre d'affaires total, les paris sportifs occupent la deuxième place du marché européen des jeux en ligne, après les jeux de casino (34 %) (source : H2 Gambling Capital, 2021, www.h2gc.com).

Cadre de régulation du marché des jeux en ligne

Fin 2021, tous les États membres de l'Union européenne autorisent formellement au moins un type de jeu en ligne (paris hippiques, paris sportifs, jeux de casino, poker, loterie, bingo) (Carran, 2021)⁸. Étant source de profits financiers considérables, l'enjeu pour les États est de réguler le marché afin de trouver un équilibre entre les bénéfices économiques et les coûts sociaux (Järvinen-Tassopoulos,

3. Système de paiement numérique qui ne s'appuie pas sur les banques pour vérifier les transactions. Il permet d'envoyer et de recevoir des paiements n'importe où, sans passer par un tiers de confiance. L'intérêt pour les cryptomonnaies réside en grande partie dans la recherche de profits, les spéculateurs faisant parfois grimper les prix en flèche.

4. Toutes activités confondues, les « comptes joueurs actifs » atteignent un niveau record de 5,4 millions en 2021.

5. Sur Internet et hors Internet.

6. Pays de l'EU-27 et du Royaume-Uni.

7. En 2019 et 2020, ce chiffre représentait respectivement 6,7 et 7,1 Md€.

8. Source : Étude commanditée par l'*European Gaming and Betting Association* (EGBA), www.egba.eu [accédé le 07/10/2022].

2010). D'après l'EGBA, 80 % environ des revenus des jeux en ligne générés en Europe se déroulent sur des sites ou des applications de jeux d'argent et de hasard (JAH) agréés au niveau national, tandis que près de 20 % de l'activité a lieu sur le marché « offshore⁹ ». La régulation des jeux en ligne a été progressive.

En France, les jeux en ligne ont été ouverts à la concurrence en 2010. Le système de régulation de l'offre est fixé par la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 de régulation du secteur des jeux. Trois secteurs du marché du jeu en ligne ont été ciblés : les paris sportifs, les paris hippiques et les jeux de cercle (poker). Cette ouverture des jeux en ligne à la concurrence a été guidée par la volonté de préserver les équilibres économiques du marché (efficience des marchés en libre concurrence) et l'ordre public (protection de l'intégrité de l'offre de jeu par les opérateurs¹⁰ et prévention de toutes les autres activités frauduleuses, lutte contre le blanchiment d'argent), et de protéger la santé. Créée en 2010, une autorité administrative indépendante (l'Autorité de régulation des jeux en ligne, ARJEL) a été mandatée pour à la fois veiller à ces équilibres et protéger les consommateurs et les populations les plus exposées aux risques induits par les pratiques de JAH (les mineurs et les joueurs excessifs).

En 2019, le cadre législatif de 2010 a été refondu (ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard) afin d'étendre les compétences du régulateur à l'ensemble des JAH et d'accompagner le projet gouvernemental de privatisation de la Française des Jeux (FDJ)¹¹, principal opérateur titulaire de droits exclusifs d'exploitation des jeux (loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi Pacte). Mise en place en juin 2020, l'Autorité nationale des jeux a remplacé l'ARJEL en tant qu'autorité administrative indépendante. Elle est dotée de pouvoirs importants pour exercer ses missions. Maintenir durablement le caractère récréatif du jeu d'argent est l'un des enjeux centraux de l'ANJ. Les jeux en ligne étant commercialisés par des opérateurs agréés, elle est chargée d'organiser la concurrence en distribuant des agréments officiels aux opérateurs sur le territoire français et de garantir une offre de jeux sous droits exclusifs (Française des Jeux et Pari Mutuel Urbain-PMU). En outre, l'ANJ est mandatée pour approuver annuellement le programme de jeux des opérateurs sous droits exclusifs. Tous les opérateurs de jeux agréés doivent également lui soumettre leur stratégie promotionnelle. Le régulateur peut exiger le retrait d'une communication commerciale incitant des mineurs à jouer ou de nature à conduire à une pratique excessive du jeu. Les opérateurs de jeux agréés et sous droits exclusifs doivent également soumettre chaque année, pour approbation, leurs plans d'action en matière de lutte contre la fraude et le blanchiment d'argent d'une part, et de prévention du jeu excessif et de protection des mineurs d'autre part.

Coexistence d'un marché légal avec une offre illégale

En 2021, l'offre légale¹² de paris sportifs en ligne est proposée en France par 15 opérateurs agréés (ANJ, 2022a). Cette offre coexiste avec un marché illégal dont les contours sont mal connus. En 2021, 100 sites illégaux ont été bloqués dans le cadre d'une ordonnance judiciaire et 60 autres se sont mis en conformité, après signalement (source : Bilan de l'activité du département de la lutte contre l'offre illégale, ANJ).

9. Les paris ont lieu en dehors du pays ayant autorisé l'activité de l'opérateur de jeu.

10. Les activités de jeu et les opérations financières doivent être équitables et honnêtes et elles doivent pouvoir faire l'objet d'une vérification indépendante. L'objectif, notamment, est d'atténuer les risques de matchs truqués, de tricherie au jeu et d'autres activités illicites qui peuvent influencer les résultats des paris sur les événements.

11. En France, le groupe FDJ est titulaire de droits exclusifs pour l'exploitation des jeux de loterie en points de vente et en ligne, ainsi que pour l'exploitation des paris sportifs en points de vente. Ces droits exclusifs ont été confortés par la loi Pacte à l'occasion de la refonte du cadre de régulation des jeux d'argent et de hasard.

12. L'offre des paris sportifs est complétée par l'offre proposée par la FDJ via un réseau physique de près de 30 000 points de vente.

Popularité des paris sportifs

L'offre abondante de paris en ligne se développe dans un contexte marqué par une augmentation majeure de la publicité. La place grandissante du marketing numérique sur les réseaux sociaux, mobilisant parfois des influenceurs particulièrement populaires auprès des jeunes¹³ (voire des mineurs), explique en grande partie la percée des paris sportifs parmi les utilisateurs d'Internet et de téléphones mobiles (Guillou-Landreat *et al.*, 2021). Les politiques promotionnelles en faveur des paris contribuent à la banalisation de pratiques dont les conséquences potentiellement défavorables interrogent pourtant les autorités et les spécialistes de santé publique¹⁴ (Amadiou, 2021). Ces derniers alertent sur un possible développement des pratiques de jeu excessif (Balem *et al.*, 2022 ; Caillon *et al.*, 2021 ; Guillou-Landreat *et al.*, 2019). Ils soulignent le potentiel addictif des paris sportifs et l'impératif de protection des mineurs et des personnes à risques (Bonnaire, 2012 ; Caillon *et al.*, 2012 ; Tovar et Costes, 2022). Afin de réaffirmer les objectifs de politique publique et de fédérer les acteurs concernés autour de la protection de la santé et des mineurs, un cadre de référence pour la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs (ANJ, 2021) a été adopté par arrêté du 9 avril 2021. Des lignes directrices et des recommandations de bonnes pratiques sur les communications commerciales des opérateurs de jeux ont été élaborées par l'autorité de régulation en février 2022 (ANJ, 2022b).

Paris sportifs et santé publique : que dit la littérature ?

Quelle est la diffusion effective des paris sportifs ? Quelles sont les conséquences associées à la pratique de ces jeux ? Quel est le profil des parieurs ? Quelles sont leurs motivations ? L'offre proposée favorise-t-elle les comportements à risque ? Les populations les plus vulnérables sont-elles ciblées par le marketing ? Ces questions, non exhaustives, délimitent des enjeux de connaissances majeurs. Mieux connaître les ressorts des conduites des parieurs et les phénomènes complexes d'addiction que les paris sportifs sont susceptibles de produire est en effet nécessaire pour élaborer des stratégies pertinentes et efficaces de protection de la santé des populations (Parke et Parke, 2019). Cet enjeu est également partagé par les autorités françaises chargées de veiller aux équilibres entre la légitimité d'une offre légale de jeux et l'atteinte des objectifs de protection des mineurs et de prévention du jeu excessif ou pathologique (<https://anj.fr/strategies-promotionnelles-des-operateurs-des-approbations-sous-conditions-une-decision-de-rejet>). L'état des connaissances sur l'étendue des conséquences individuelles et collectives induites par une pratique des paris sportifs dite « problématique¹⁵ » est encore embryonnaire. Cependant, la littérature apporte un certain nombre d'éclairages qui sont analysés ci-après.

13. D'après une étude récente menée par sondage sur la consommation média des joueurs dans le secteur des JAH auprès des Français âgés de 15 ans et plus, 62 % des jeunes âgés de 15 à 20 ans suivent au moins un influenceur sur Internet et 49 % des joueurs de 15 à 20 ans ont déjà acheté un produit ou service recommandé par un influenceur (Kantar, 2022).

14. Pour en savoir plus, voir les principaux résultats de l'étude menée récemment sur l'influence de la publicité et des gratifications financières sur les comportements de jeu en janvier 2022 (Harris Interactive, 2022).

15. Cette notion recouvre le comportement de jeu qui entraîne un certain nombre de conséquences négatives (financière, familiale, professionnelle, sociale et/ou psychologique). Selon les études, les populations ou les contextes, l'observation et la mesure de la notion de « pratique de jeu problématique » peuvent varier. Plusieurs échelles existent.

MÉTHODOLOGIE

Sources interrogées

La stratégie de recherche mise en œuvre a été conduite sans limite dans le temps (articles scientifiques mis en ligne ou publiés au plus tard le 15 septembre 2022) sur les sources documentaires ci-après :

- Le portail documentaire de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) qui comprend plus de 60 000 références sur les addictions (<https://bdoc.ofdt.fr/>). La veille documentaire a été réalisée en interrogeant les bases de référence suivantes : *PubMed*, *ScienceDirect*, *Web of Science*, HAL-SHS et *ResearchGate*. Cette veille est complétée par une surveillance sur d'autres sources d'information : des sommaires des revues du champ des addictions, des « newsletters » d'organismes qui publient ou recensent des rapports dans le champ concerné, tels que l'Institut fédératif des addictions comportementales (IFAC), Fédération addiction..., Twitter via les comptes auxquels l'OFDT est abonné.
- Les sites internet des revues spécialisées sur les JAH : *International Gambling Studies* (<https://www.tandfonline.com>), *Journal of Gambling Studies* (<https://www.springer.com>) et *Journal of Gambling Issues* (<https://jgi.camh.net>).
- Le moteur de recherche avancée de *Google Scholar* (<https://scholar.google.com/>).

Les fonctionnalités des moteurs de recherche étant moins sophistiquées que celles proposées par les bases bibliographiques spécialisées, les champs interrogés n'ont pas été communs aux différentes sources documentaires. La recherche effectuée est détaillée ci-après :

- Sur le titre : la recherche avancée sur *Google Scholar*.
- Sur les champs « titre », « résumé » et « mots clés » : les bases documentaires OFDT et la recherche avancée sur la revue scientifique *International Gambling Studies*.
- Sur tous les champs : recherches avancées sur *Journal of Gambling Studies* et *Journal of Gambling Issues*.
- La recherche bibliographique a été conduite à partir des termes suivants :
- Sur les multibases documentaires (bases *PubMed*, *ScienceDirect*, *Web of Science*, HAL-SHS, *ResearchGate*) : *(betting OR wagering) AND (sport* OR gamb*)*.
- Sur la recherche avancée de *Google Scholar* : *(sports bet*) OR (sports wager*) OR (sports gamb*)*.

Sélection de la littérature

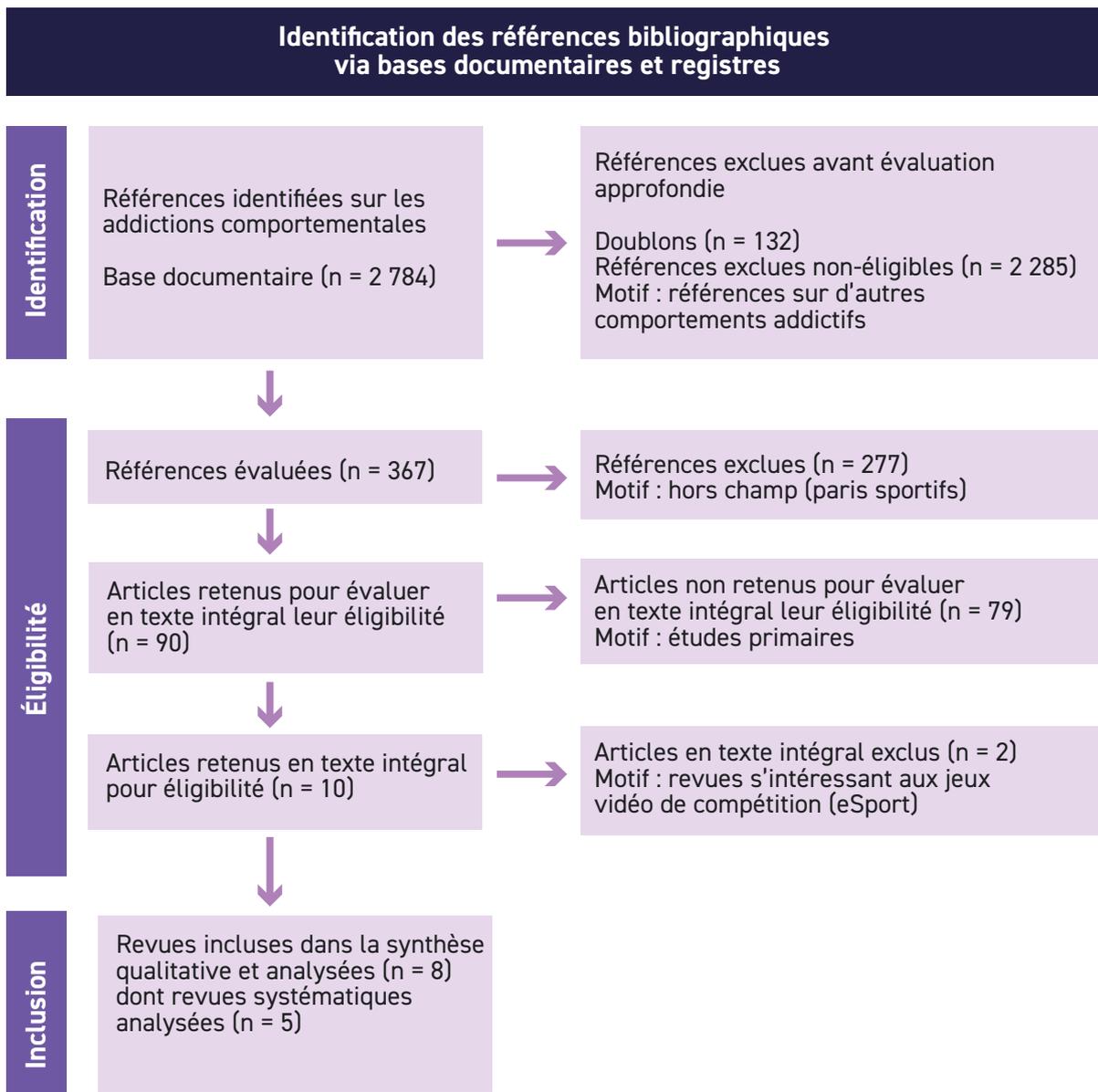
La stratégie de recherche a porté sur les travaux de synthèse disponibles (revue systématique, littérature exploratoire ou autre type de revue) s'intéressant aux paris sportifs. Les publications centrées sur les microtransactions, les *loot boxes* et les jeux vidéo de compétition (l'eSport) ont été exclues.

Huit revues ont été incluses pour examen. La figure en page 10 présente le processus d'identification des références bibliographiques.

Le contenu des revues a été analysé en texte intégral, sauf pour une revue rédigée entièrement en allemand dont seul le résumé publié en anglais a pu être examiné.

Le présent rapport restitue les principaux résultats des revues recensées sous forme de synthèse qualitative. Elle est précédée d'une partie descriptive permettant de caractériser le matériau documentaire réuni. Le tableau 1 présenté en page 12 décrit les procédés de sélection des revues systématiques identifiées.

Figure 1. Diagramme de flux selon les recommandations internationales PRISMA¹⁶ 2020



16. Source : <http://www.prisma-statement.org/> [accédé le 05/10/2022].

DESCRIPTION DU CORPUS

Les travaux de synthèse s'intéressant spécifiquement aux paris sportifs sont assez récents et peu nombreux¹⁷ : l'ensemble des revues de la littérature identifiées a été publié au cours des cinq dernières années.

En 2017, on recense la première revue sur les paris sportifs (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017). Trois autres revues de la littérature ont été publiées entre 2018 et 2019 (Mercier *et al.*, 2018 ; Killick et Griffiths, 2019 ; Winters et Derevensky, 2019). Quatre nouvelles revues sont disponibles depuis 2021 (Etuk *et al.*, 2022 ; Kalke *et al.*, 2021 ; Killick et Griffiths, 2021 ; Killick et Griffiths, 2022).

Sur les huit publications identifiées, deux revues (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017 ; Winters et Derevensky, 2019) s'intéressent aux prévalences des paris sportifs dans les enquêtes épidémiologiques en population générale. La revue de Lopez Gonzalez *et al.* apporte un premier aperçu des données disponibles à l'international. En 2019, Winters et Derevensky fournissent de nouveaux résultats, enrichissant les données de prévalence recensées jusque-là et décrivant les caractéristiques des parieurs en difficulté.

La revue de Killick et Griffiths parue la même année (Killick et Griffiths, 2019) porte sur une modalité de pari sportif très en vogue depuis son lancement sur le marché à la fin des années 1990 – *in-play sports betting*¹⁸ (pour faire référence aux « paris réalisés durant les matchs ») –, mais qui paraît être un peu moins populaire depuis 2019 sur le marché européen.

Les caractéristiques psychosociales des parieurs sportifs, et en particulier la problématique des distorsions potentielles entre leurs représentations et leurs habiletés de jeu effectives, sont abordées dans deux autres revues (Kalke *et al.*, 2021 ; Mercier *et al.*, 2018). Elles s'attachent à comprendre la place du hasard et des cognitions erronées dans les paris.

Le marketing et la publicité – sujets de préoccupation centrale dans la littérature relative aux paris sportifs – sont abordés par plusieurs revues (Etuk *et al.*, 2022 ; Killick et Griffiths, 2021 ; Killick et Griffiths, 2022 ; Lopez Gonzalez *et al.*, 2017). En 2017, Lopez Gonzalez *et al.* cherchent notamment à caractériser à la fois les facteurs d'attractivité de l'offre de paris sportifs en ligne et des stratégies de marketing émergentes (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017). L'influence des stratégies promotionnelles sur le « jeu excessif » et les pratiques de jeu parmi les mineurs est explorée par les trois autres revues (Etuk *et al.*, 2022 ; Killick et Griffiths, 2021 ; Killick et Griffiths, 2022).

Outre l'impact du marketing sur l'essor des paris sportifs, Etuk *et al.* explorent en 2022 la littérature sur d'autres aspects des paris sportifs : pratiques problématiques, facteurs de vulnérabilité... Les auteurs tentent d'identifier les éventuelles divergences et les points communs entre pays (Etuk *et al.*, 2022). La revue fournit ainsi une brève description de la réglementation en vigueur dans 12 pays¹⁹.

Les procédés internes de sélection des études primaires mobilisés par les différentes revues ne sont pas identiques. Sur les huit revues identifiées, un peu plus de la moitié sont des revues systématiques de la littérature (Etuk *et al.*, 2022 ; Kalke *et al.*, 2021 ; Killick et Griffiths, 2021 ; Killick et Griffiths, 2022 ; Mercier *et al.*, 2018).

La plupart des revues incluent les études primaires publiées depuis 1980 (année de publication de la troisième édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* reconnaissant les troubles de jeu²⁰, DSM-3, plusieurs fois actualisé depuis²¹) jusqu'à leurs dates respectives d'analyse. Une partie prédominante des données mobilisées porte sur l'Australie et l'Europe, à l'exception de la revue d'Etuk *et al.* qui se penche principalement sur les études conduites aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni – et de façon plus minoritaire sur celles issues de pays asiatiques (Chine, Corée du Sud, Taiwan).

17. Ce n'est pas le cas des revues s'intéressant plus largement aux jeux d'argent et de hasard, qui sont plus d'une centaine.

18. Aussi connu sous la dénomination de *live betting*.

19. Les pays sélectionnés correspondent à ceux où les études recensées par la revue ont été conduites : Allemagne, Australie, Canada, Chine, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Islande, Israël, Royaume-Uni et Taiwan.

20. Troisième édition du *Diagnostic and statistical manual of mental disorders* (DSM-III), *American Psychiatric Association*.

21. DSM-3-R (1988), DSM-4 (1994), DSM-4 -TR (2000). La dernière édition du DSM, la cinquième, a été publiée en 2013.

Les travaux de synthèse recensés ici ont été conduits par un petit noyau de chercheurs – une vingtaine de scientifiques issus des pays suivants : Allemagne, Espagne, Royaume-Uni, Canada et États-Unis.

Tableau 1. Stratégies de recherche privilégiées par les revues systématiques recensées

Auteur (année)	Critères d'inclusion	Qualité contrôlée	Dates de publication des bases interrogées	Nombre d'études incluses	Pays dans lesquels les études recensées ont été conduites
Etuk <i>et al.</i> (2022)	Publications en anglais ou en chinois. Des études utilisant des données primaires portant sur les paris sportifs légaux. Participants âgés de 18 ans ou plus, à l'exception des étudiants, des athlètes et des personnes en demande de soins.	Recensement limité à des articles originaux publiés dans des revues à comité de lecture.	Entre le 01/01/2010 et le 28/03/2022	65	Allemagne, Australie, Canada, Chine, Corée du Sud, Espagne, États-Unis, France, Islande, Israël, Royaume-Uni, Taiwan
Kalke <i>et al.</i> (2021)	Publications en anglais ou en allemand. Des études utilisant des données primaires portant sur les cognitions erronées dans les paris.	Recensement limité à des articles originaux publiés dans des revues à comité de lecture.	Entre le 01/01/1990 et le 31/12/2019	9	Allemagne, Canada, États-Unis, Israël, Suède, Suisse
Killick et Griffiths (2021)	Publications en anglais. Des articles originaux (des études primaires) centrés sur la publicité et son impact sur les comportements de jeu des parieurs sportifs. Des études conduites auprès des adultes.	Recensement limité à des articles originaux publiés dans des revues à comité de lecture.	Jusqu'au 31/07/2021	22	Australie, Espagne, États-Unis, Royaume-Uni
Killick et Griffiths (2022)	Publications en anglais. Des articles originaux (des études primaires) centrés sur des messages publicitaires utilisant des méthodes d'analyse de contenu ou des méthodes mixtes.	Recensement limité à des articles originaux publiés dans des revues à comité de lecture.	Jusqu'au 31/10/2021	17	Australie, Espagne, Royaume-Uni
Mercier <i>et al.</i> (2018)	Publications en anglais ou en français. Des études portant exclusivement sur des parieurs sportifs ou décrivant un sous-groupe de joueurs pratiquant ce type de jeu. Comprenant des études portant sur les pratiques de jeu, les représentations des parieurs sportifs ou leurs habilités de jeu effectives.	Recensement limité à des études reposant sur des protocoles scientifiques (études expérimentales, longitudinales ou transversales). Évaluation portant sur les biais de sélection et la méthodologie des études conduite par les auteurs de la revue.	Entre le 01/01/1980 et le 31/12/2014	12	Allemagne, Australie, Canada, Chine, États-Unis, Royaume-Uni

PRINCIPAUX POINTS D'ÉCLAIRAGE SCIENTIFIQUE

Quelle est la diffusion réelle des paris sportifs ?

À l'international, une conclusion de longue date issue des enquêtes conduites sur les JAH est que les paris sportifs sont une forme de jeu relativement courante.

Des catégories d'observation peu stabilisées

Le pari sportif est un type de JAH qui comporte la prédiction d'un événement lors d'une rencontre sportive, sur laquelle le joueur mise de l'argent. Il existe de nombreux types de paris, dont les plus simples consistent à parier sur la victoire d'une équipe ou d'un sportif. Alors que, en apparence, le concept est simple à mesurer, la manière dont les enquêtes épidémiologiques observent cette pratique n'est pas stabilisée. La diversité des dimensions à appréhender et les combinaisons possibles rendent la catégorisation du phénomène particulièrement complexe. Entrent dans l'équation :

- Les types de paris (des jeux de répartition²² comme les différentes gammes de « Loto Sports » (*sports pools*), les « compétitions/ligues sportives imaginaires ou virtuelles²³ » (*fantasy pools...*)).
- Leur forme²⁴ (pris en direct ou sur une compétition en cours (*in-play sports*), à cote fixe²⁵ (*fixed odds coupons*), pari mutuel...).
- Les modes d'accès au pari (en ligne, par téléphone, en point de vente...).
- La manière de caractériser le jeu de prédilection (fréquence du jeu, temps passé, dépenses réalisées, préférences de jeu/implication révélées directement par le joueur en solitaire ou avec des personnes de son entourage...).

La nécessité de faire évoluer le périmètre d'observation pour tenir compte de nouveaux enjeux d'observation en lien avec l'offre du marché et la législation nationale²⁶ explique par ailleurs les disparités relevées dans les définitions utilisées.

Quantifier les pratiques de jeux : des niveaux contrastés mais en progression

Malgré ces limitations qui affaiblissent la comparabilité des résultats des enquêtes, les données ici recensées (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017 ; Winters et Derevensky, 2019) dessinent quelques tendances. Elles reposent sur des enquêtes en population générale menées en Australie en 2005, 2012 et 2015 et en Europe entre 2013 et 2019 (Royaume-Uni, Espagne, France).

En Écosse et en Angleterre, l'enquête nationale sur les JAH réalisée auprès des 16 ans et plus interroge séparément les pratiques de jeux de paris en ligne (catégorie non exclusive aux paris sportifs²⁷) et celles qui portent sur des événements sportifs en points de vente. En 2013, 8 % des répondants s'étaient adonnés aux paris sur Internet dans les 12 mois ayant précédé l'enquête. En point de vente, la proportion de joueurs engagés dans des jeux sportifs représentait également 8 % des personnes interrogées²⁸.

22. Il s'agit des formules de pari portant sur des manifestations et disciplines sportives.

23. Les compétitions sportives imaginaires permettent aux amateurs de sport de créer des équipes fictives à partir de joueurs réels existants dans des ligues sportives professionnelles. La performance de leurs équipes dépend de la performance réelle sur le terrain de ces joueurs réels. Pour en savoir plus, voir Das, 2021 ; Pickering *et al.*, 2016.

24. En France, les paris sportifs sont autorisés sous la forme pari mutuel et pari à cote fixe. Sur le support en ligne, ils peuvent être pris en direct (ou *live betting*), c'est-à-dire sur une compétition en cours.

25. Pari sportif à cote fixe, par opposition à pari mutuel : avec le pari à cote fixe, le parieur mise son argent contre le bookmaker sportif à la cote donnée, alors que le pari mutuel implique essentiellement de parier contre d'autres parieurs sur le même événement.

26. La réglementation sur les paris sportifs varie d'un pays à l'autre. Pour en savoir plus, voir Etuk *et al.*, 2022.

27. Elle inclut également les paris hippiques et les courses de chiens (assez populaires au Royaume-Uni).

28. Ces catégories ne sont pas mutuellement exclusives. Les réponses peuvent ainsi se recouper, les deux modes de jeux pouvant être pratiqués dans les 12 derniers mois par un même joueur.

Ces données sont en cohérence avec les prévalences issues des enquêtes nationales australiennes. En 2015, la part des personnes déclarant parier en ligne sur des événements sportifs représentait 7,8 %, selon une enquête nationale représentative administrée par téléphone auprès de 15 000 personnes âgées de plus de 18 ans.

Cette même enquête réalisée en Australie révélait que pour les deux principaux modes d'accès aux JAH (en ligne et en point de vente), la pratique du pari sportif au cours des 12 derniers mois concernait 13,3 % des répondants en 2015. En Australie, la part des personnes réalisant des paris sportifs a nettement progressé, passant de 4,2 % en 2005 à 6,1 % en 2012.

Pour l'Espagne, les données sont assez contrastées. La proportion des joueurs en ligne qui parient sur des événements sportifs représentait 1,5 % des répondants de l'enquête nationale sur les JAH menée en 2015 (Winters et Derevensky, 2019). Les disparités dans la méthodologie des enquêtes pourraient expliquer ces écarts.

S'agissant de la France²⁹, le Baromètre santé de Santé publique France met en lumière que 7,1 % des Français âgés de 18 à 75 ans déclarent avoir parié sur Internet en 2019, contre 4,2 % en 2014. Comme pour l'Australie, la progression des paris en ligne est marquée.

Les paris sportifs : une pratique problématique ?

L'intérêt grandissant porté aux paris sportifs est à mettre en relation avec les conclusions tirées de certaines études mettant en lumière que les paris sportifs sont associés à des comportements de jeu dit « problématiques ».

La littérature sur la prévalence des comportements de jeu problématiques investiguant spécifiquement la population des parieurs sportifs est extrêmement lacunaire. Elle repose essentiellement sur des enquêtes représentatives en population générale et sur des enquêtes conduites auprès des sous-populations (échantillons d'internautes, joueurs en auto-exclusion³⁰...). Le comportement de jeu problématique est exploré en appliquant les critères diagnostics des troubles addictifs, à partir des outils de détection issus le plus souvent du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* DSM-4 ou -5³¹ ou de l'auto-questionnaire « Indice canadien du jeu excessif » (ICJE³²). Le diagnostic est posé de façon globale, c'est-à-dire pour l'ensemble des jeux pratiqués au cours d'une période de temps donnée, sans interroger l'implication réelle du joueur dans chaque type de jeu, en termes de fréquence de jeu, de temps ou de dépense. Il est ainsi discutable de relier le diagnostic posé à un type de jeu en particulier, les joueurs problématiques pratiquant souvent plusieurs types de jeux. Ces limites méthodologiques rendent peu objectivable la mesure de l'ampleur du problème.

Par ailleurs, si certaines enquêtes apportent quelques éclairages, les données restent éparées et relativement anciennes, fournissant un aperçu fragile et fragmenté de la situation (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017 ; Winters et Derevensky, 2019).

En population générale : des données extrêmement lacunaires

Seules deux enquêtes représentatives en population générale ont été identifiées, qui explorent les comportements problématiques pour les paris sportifs comme jeu de prédilection.

29. Il s'agit d'une réactualisation des données fournies dans la revue pour la France.

30. L'auto-exclusion est un dispositif permettant au joueur de faire une pause dans sa pratique du jeu lorsqu'il en ressent le besoin. Le joueur peut demander son exclusion du jeu en formulant sa demande à l'opérateur de jeux. En France, le joueur détermine la durée de son exclusion, qui ne peut être inférieure à 24 h ni supérieure à 12 mois. L'auto-exclusion ne peut être révoquée avant la fin du délai. Si le joueur possède plusieurs comptes de jeu, il doit réaliser la demande auprès de chaque opérateur.

31. Trois à 4 critères présents pour le jeu problématique dans le DSM-4 au cours des 12 derniers mois ; 2 à 3 critères présents pour le jeu problématique dans le DSM-5. Il s'agit seulement des comportements « potentiellement » pathologiques.

32. Score de 3 ou plus dans l'ICJE pour le jeu problématique au cours des 12 derniers mois : de 3 à 7 pour le jeu à risque modéré, et égal ou supérieur à 8 pour le jeu excessif.

En 2010, l'enquête nationale britannique sur les jeux a interrogé la population âgée de 16 ans et plus (7 756 personnes interrogées) sur 15 types de jeux afin de révéler celui dans lequel le répondant s'était le plus intensément impliqué au cours des 12 derniers mois. Parmi les joueurs déclarant les paris sportifs comme jeu de prédilection, 4,4 % étaient classés comme joueurs problématiques (soit dans le sens des critères du DSM-4, soit avec ceux de l'ICJE). L'enquête a montré que les paris sportifs n'étaient pas la catégorie de jeu pour laquelle la part de joueurs en difficulté était la plus importante. Les jeux de cercle (12,8 %), les machines à sous en ligne (9,1 %) et les paris dits « à cote fixe »³³ (8,8 %) apparaissaient comme les trois activités pour lesquelles le niveau de prévalence du jeu problématique était le plus élevé (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017).

Plus récemment, une autre enquête a été menée en population générale aux États-Unis auprès d'un échantillon national de 3 000 joueurs. Administrée entièrement en ligne fin 2018, cette enquête comportait un module spécifique pour les paris sportifs et visait à mesurer la part des parieurs présentant des difficultés associées à cette pratique spécifique de jeu dans les 12 derniers mois précédant l'enquête (720 parieurs sportifs parmi les répondants). En appliquant les deux critères du DSM-5³⁴, l'enquête a conclu que les parieurs sportifs étaient deux fois plus nombreux à être classés comme des joueurs problématiques (5 % à 7 %) que ceux en difficulté dans le groupe de non-parieurs sportifs (2 % à 3 %) (Winters et Derevensky, 2019).

Des pratiques « plus excessives » parmi les internautes qu'en population générale

Les enquêtes ciblant des sous-populations d'internautes constituent une autre source d'information pour étudier la part des joueurs qui sont en difficulté avec leur pratique de jeu. Les joueurs internautes présentent, relativement à la population générale, des pratiques plus souvent excessives. Ainsi, bien que non représentatives, ces enquêtes apportent un éclairage complémentaire aux enquêtes de portée nationale.

En 2010, un questionnaire de détection du jeu problématique³⁵ (*Brief Biosocial Gambling Screen - BBGS*) a été proposé à 1 422 internautes volontaires réalisant des paris sportifs en ligne. Les participants à cette étude étaient des utilisateurs du service de paris sportifs en ligne opérant sur les marchés allemand et autrichien par Bwin (l'un des principaux opérateurs sur le marché européen des paris sportifs en ligne). Plus d'un quart des répondants ont été classés dans le groupe de joueurs problématiques (27 %). Une étude précédente, dont le but était d'examiner les motifs évoqués par l'opérateur pour clôturer le compte joueur des utilisateurs de Bwin sur la période 2005-2007, a mis en lumière le fait que 32 % des comptes de jeu avaient fermé en raison des difficultés liées au jeu rencontrées par les parieurs (Winters et Derevensky, 2019).

En 2015, une enquête sur Internet a été conduite en Espagne auprès de 500 personnes qui avaient joué en ligne au cours de la dernière année. Parmi les répondants qui avaient déclaré avoir réalisé des paris en ligne, 29,4 % étaient identifiés comme des joueurs problématiques (16,2 % étant des joueurs excessifs³⁶ et 13,2 % des joueurs à risque modéré³⁷). Cette prévalence n'était dépassée que par celle correspondant aux jeux de poker en ligne et aux autres jeux de cartes sur Internet (Winters et Derevensky, 2019).

Plus récemment en Australie, une enquête en ligne³⁸ menée en 2019 auprès de 1 147 joueurs déclarant parier sur des événements sportifs au moins une fois par mois a révélé que, la proportion de joueurs problématiques représentait 44,9 % des répondants³⁹ (18,2 % des joueurs à risque modéré et 26,7 % de joueurs excessifs) (Russell *et al.*, 2019).

33. Les FOBT (*Fixed Odds Betting Terminals*) ont été introduits au Royaume-Uni en 2001. Ils proposent des paris sur des jeux de casino et sont très populaires (34 000 terminaux installés dans des lieux de convivialité dédiés). Cette offre de jeu n'est pas autorisée en France.

34. En 2013, la cinquième édition du DSM inscrit le jeu pathologique sous la catégorie d'addiction comportementale en créant une catégorie nosographique appelée *Substance-related and addictive disorders* qui regroupe, outre les troubles liés à l'usage de substances, les troubles liés aux JAH. Pour en savoir plus, voir Reynaud *et al.*, 2016.

35. Réponse positive à une ou plusieurs questions du BBGS sur des habitudes de jeu « problématiques », c'est-à-dire comportant un risque de développer des problèmes de jeu.

36. ICJE égal ou supérieur à 8 pour le jeu excessif.

37. ICJE compris entre 3 et 7 pour le jeu à risque modéré.

38. Plus récemment, une enquête en ligne concernant près de 2 000 joueurs a été conduite en France (Eroukmanoff *et al.*, 2022).

39. Selon les critères de l'ICJE.

Prise en charge des addictions liées aux paris sportifs : recrudescence des parieurs sportifs

Bien que l'accès aux soins ne soit pas systématique pour l'ensemble des joueurs en difficulté, les données relatives aux demandes de traitement pour accompagner les personnes concernées apportent de nouveaux éclairages sur les comportements excessifs des joueurs. En Australie, les registres cliniques rapportent une recrudescence des prises en charge de ces publics. Des signaux analogues sont également trouvés en Europe, mais les informations rapportées par la littérature sont extrêmement éparses : en 2010, une étude clinique conduite en Espagne dans l'unité hospitalière spécialisée en pathologie du jeu révélait que, parmi les personnes ayant développé des troubles en lien avec leur pratique du jeu en ligne (comparée aux autres modes d'accès au jeu), la moitié était des parieurs sportifs (50,8 %) (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017). Ce résultat est convergent avec les conclusions d'une autre étude clinique publiée plus récemment en Espagne (Mestre-Bach *et al.*, 2022).

Quel est le profil des parieurs en difficulté avec leur pratique de jeu ?

Apporter des connaissances sur les caractéristiques des parieurs sportifs en difficulté, comparés à ceux qui s'inscrivent dans une pratique récréative, est nécessaire pour réfléchir aux campagnes de prévention adaptées aux populations à risque.

Facteurs de risques sociodémographiques

La revue de Winters et Derevensky fournit des éléments intéressants sur les caractéristiques des parieurs dit « problématiques » (Winters et Derevensky, 2019).

D'après cette revue canado-américaine⁴⁰, les joueurs problématiques se caractérisent par des facteurs sociodémographiques communs : il s'agit majoritairement d'hommes, célibataires ou en concubinage, trentenaires (35-40 ans), qui ont fait des études et travaillent à temps plein⁴¹. Ces traits se retrouvent parmi les parieurs sportifs en demande de traitement et pris en charge pour des troubles du jeu.

Les études révèlent que le profil des parieurs sportifs présente certaines caractéristiques communes avec les populations d'internautes qui pratiquent plusieurs JAH en ligne : ce sont majoritairement des hommes, avec un niveau d'études élevé, étudiants ou salariés à temps plein. Les enquêtes apportent à l'inverse des éléments contradictoires sur d'autres aspects sociodémographiques, notamment le niveau de revenu ou l'identité « ethnique/culturelle », telle que définie dans les enquêtes.

Cette description repose sur des études qui caractérisent les parieurs sportifs dit « problématiques » à partir d'outils de diagnostic qui ne permettent pas d'explorer séparément les différents types de jeu. Il n'est donc pas certain qu'un diagnostic de jeu problématique soit attribuable aux seuls paris sportifs pour les personnes pratiquant plusieurs jeux (cas le plus fréquent).

Une étude australienne récente a utilisé une version modifiée de l'ICJE⁴² afin de centrer les réponses du joueur sur la seule activité des paris sportifs (Russell *et al.*, 2019). Conduite sur Internet auprès de 15 225 parieurs sportifs, ses résultats sont en cohérence avec les données plus anciennes concernant l'âge et le statut marital, les parieurs sportifs étant plus jeunes et majoritairement célibataires comparés aux joueurs non problématiques. Cependant, le fait d'être un homme n'apparaît pas comme trait spécifique du parieur sportif. Des recherches complémentaires sur l'implication des femmes dans les JAH semblent nécessaires (McCormack *et al.*, 2014).

40. De façon générale, ces études comparent les parieurs « problématiques » (c'est-à-dire les joueurs à risque modéré ou excessif) au groupe de joueurs classés comme « non problématiques » et « à faible risque »).

41. À interpréter avec précaution, ces caractéristiques sociodémographiques pouvant ressortir des analyses en lien avec leur forte association avec la tranche d'âge des plus jeunes (Delfabbro, 2012).

42. Dans cette version adaptée de l'ICJE, les joueurs répondent aux questions posées uniquement en relation avec leur pratique des paris sportifs.

Facteurs de risques comportementaux

La revue de Winters et Derevensky s'est penchée également sur les caractéristiques comportementales des joueurs. Elle montre que les parieurs sportifs problématiques (comparés à ceux inscrits dans une pratique récréative) possèdent plus souvent plusieurs comptes avec des opérateurs différents. Ils répondent par ailleurs plus fréquemment aux offres promotionnelles que les autres et témoignent d'un comportement impulsif, investissant davantage les nouvelles opportunités de pari (Winters et Derevensky, 2019).

L'étude australienne de 2019 (Russell *et al.*, 2019) apporte des éclairages complémentaires. Cette enquête montre que les parieurs sportifs problématiques s'investissent dans les jeux de façon singulière ; il apparaît ainsi qu'ils :

- Parient de façon plus fréquente sur des événements sportifs.
- Parient plus en une journée que les parieurs récréatifs.
- Dépensent par mois plus d'argent et utilisent un plus grand nombre de modes de paiement (carte bancaire, PayPal, dépôt...).
- Effectuent une proportion plus faible de paris sur Internet contre une proportion plus élevée par téléphone.
- Ont une plus faible propension à regarder les événements sur lesquels les joueurs parient.
- Ont commencé à parier sur des compétitions sportives lorsqu'ils étaient mineurs.

Facteurs de risques psychologiques

Les parieurs sportifs dit « problématiques » se démarquent des autres sur les aspects suivants (Russell *et al.*, 2019) :

- Une addiction plus fréquente à l'alcool.
- Une capacité à se contrôler plus faible.
- Davantage de difficultés à réguler leurs émotions.
- Une plus grande envie de parier de façon urgente.
- Des représentations ou « cognitions erronées » plus répandues.

Deux revues de la littérature systématiques se sont intéressées plus spécifiquement au rôle du hasard et des « habilités » chez les parieurs sportifs (Kalke *et al.*, 2021 ; Mercier *et al.*, 2018). Plusieurs études mettent en lumière qu'une grande partie des parieurs pensent que leur jeu est déterminé davantage par leurs compétences personnelles que par le hasard (Cosenza et Nigro, 2015 ; Winters et Derevensky, 2019). Ce résultat est en cohérence avec le profil type du joueur témoignant d'un niveau d'études élevé et se présentant comme un utilisateur aguerri d'Internet. Ces compétences lui permettent de croire que ses capacités d'analyse constituent des avantages pour avoir le résultat gagnant. Ces éléments peuvent être mis en lien avec les données issues des études sur les « jeux d'habileté », qui ont conclu que les joueurs tendent à « surestimer » leurs compétences personnelles.

Lors de l'échec, une réinterprétation consistant à déplacer la responsabilité du joueur sur d'autres acteurs (opérateur de jeux, État...) lui permet de poursuivre sa pratique et de compenser la « désillusion d'expertise » (Kim *et al.*, 2018). Ce fonctionnement cognitif permet d'expliquer comment certains joueurs développent un comportement problématique.

Quelles sont leurs motivations ?

Diverses motivations poussant les parieurs sportifs à jouer ont été identifiées par la littérature : certains parieurs entretiennent une pratique de jeu « récréatif », alors que d'autres ont développé des comportements « excessifs ». Ces résultats suggèrent l'intérêt d'examiner les pratiques de jeu qui peuvent être associées à des comportements problématiques.

De nombreuses études montrent que les principales motivations au pari sont (Fang et Mowen, 2009 ; Flack et Morris, 2015 ; Gordon *et al.*, 2015 ; Jenkinson *et al.*, 2018 ; Lamont et Hing, 2020 ;

Raymen et Smith, 2020) : l'excitation que le jeu procure, l'influence des pairs – et notamment la pression sociale que peut exercer un environnement compétitif –, la lutte contre l'ennui, l'envie de « s'évader », la nécessité de mettre à distance ses difficultés, la dimension « narcissique » du joueur pour qui le pari représente l'occasion de montrer ses habilités personnelles à ses pairs, le capital culturel, la recherche d'argent – notamment pour « se refaire » après un nouvel échec...

Comparés aux joueurs qui témoignent d'une pratique plus récréative, les parieurs sportifs dits « problématiques » sont significativement plus nombreux à être motivés par l'excitation générée par le jeu, l'envie de s'évader, les dimensions valorisantes et socialisantes du jeu, ainsi que le gain financier en perspective. L'appât du gain distingue avant tout les joueurs problématiques des autres (Russell *et al.*, 2019 ; Spurrier et Blaszczynski, 2014).

L'offre proposée favorise-t-elle les comportements à risques ?

La popularité des paris sportifs est grandissante. Certains chercheurs et acteurs institutionnels s'interrogent sur le potentiel addictif de ce type de JAH et soulignent l'impératif de protection des publics vulnérables.

Le potentiel addictif des JAH peut être apprécié à partir de l'analyse des innovations dans les composantes structurelles du jeu (fréquence de pari, intensité et durée des mécanismes de gains) amenant le renforcement de la pratique du jeu et des facteurs situationnels, c'est-à-dire tout élément environnemental (jeu à domicile sur ordinateur ou sur téléphone mobile, jeux en dehors du domicile sur téléphone – espace public, privé, commerces, etc.) et publicités utilisés par les opérateurs de jeux permettant au joueur de se sentir à son aise (Leino *et al.*, 2015 ; Parke et Griffiths, 2007). Les progrès technologiques et, tout particulièrement, l'avènement d'Internet (McCormack et Griffiths, 2013), sont venus modifier de façon substantielle ces caractéristiques structurelles et situationnelles des paris sportifs. Lopez Gonzalez *et al.* soulignent les mutations suivantes de l'offre en ligne de paris sportifs. Leurs conclusions rejoignent celles des études plus récentes (Auer et Griffiths, 2022 ; Newall *et al.*, 2021).

Caractéristiques structurelles :

- Un plus grand nombre d'opportunités de pari (plusieurs paris peuvent être réalisés simultanément).
- Une vitesse accrue dans les mécanismes de gains, c'est-à-dire un intervalle plus court entre le moment où un pari est effectué et celui où le pari gagnant est payé, ce qui augmente donc le potentiel de perte maximale dans un intervalle de jeu donné et la fréquence potentielle de paris sportifs.
- Une plus grande illusion de contrôle sur le pari, favorisée par des fonctionnalités qui soulignent les habilités de l'individu et minimisent le rôle du hasard.
- Des paris « pris en direct » (*in-play sports betting*) qui cherchent à renforcer le lien entre la manifestation sportive et le pari.
- Des paris « contextuels » (*contextual bets*), c'est-à-dire qui sont réalisés à des moments spécifiques du jeu et qui amènent plus fréquemment à des comportements impulsifs.
- Des formes continues de jeu, comme les « micro-paris » (*microbetting*) – des paris sur des actions ponctuelles – qui peuvent donner lieu à des intervalles de paiement aussi courts que quelques secondes.

Facteurs situationnels :

- Une plus grande accessibilité aux paris sportifs.
- Une offre de manifestations sportives élargie, permettant de miser de l'argent à l'échelle du globe et sans limite d'horaire.
- Les gains sont directement versés sur les comptes des parieurs, permettant ainsi de les rejouer plus rapidement.
- Sentiment d'anonymat sur Internet (moindre risque de stigmatisation sociale).
- L'association de plus en plus grande entre « paris sportifs » et « valeurs véhiculées par le sport », telles que la santé, l'esprit de compétition, l'esprit d'équipe, la loyauté (des valeurs largement mises en avant dans le cadre des télétransmissions en direct de manifestations sportives et sur les médias sociaux).

Alors que des travaux s'accordent sur l'importance des facteurs structurels sur le début et le développement d'un trouble lié au jeu, les connaissances sur l'impact avéré des caractéristiques de la nouvelle offre de paris sportifs sont très limitées (Lopez Gonzalez *et al.*, 2017).

En 2019, la revue de Killick et Griffiths s'est proposée de faire un état des connaissances sur une modalité de paris sportifs : les paris « pris en direct », qui réunissent certaines des composantes considérées comme à risques (fréquence, répétition, rapidité, faible planification...). Il apparaît que s'adonner à des paris sur une compétition en cours est un marqueur de comportements de jeu excessif (Killick et Griffiths, 2019). Cependant, les études disponibles examinées, de type transversal, ne permettent pas d'établir une relation causale entre cette forme de jeu et les comportements problématiques. Certains travaux montrent un surrisque d'une plus grande impulsivité dans le comportement de jeu parmi ce groupe de parieurs sportifs. Des études complémentaires sont nécessaires afin d'établir si les paris réalisés en direct jouent un rôle déterminant, ou non, dans le jeu excessif.

Les populations les plus vulnérables sont-elles ciblées par le marketing et la publicité ?

L'assouplissement récent des restrictions sur les JAH a entraîné une présence grandissante du marketing et de la publicité sur les jeux dans de nombreux pays – et sur les paris sportifs en particulier. Il est indispensable d'examiner les données récentes sur les effets de la publicité relative aux JAH.

Compte tenu de l'augmentation importante de la publicité, plusieurs revues de la littérature se sont intéressées aux cibles visées par les campagnes publicitaires et ont examiné leur impact potentiel sur la disposition à jouer et les comportements de jeu, à travers l'analyse de leurs contenus et caractéristiques (Etuk *et al.*, 2022 ; Killick et Griffiths, 2021 ; Killick et Griffiths, 2022 ; Lopez Gonzalez *et al.*, 2017 ; Newall *et al.*, 2019).

Le sport : cible de prédilection du marketing des industries du jeu

À partir de l'analyse d'une cinquantaine d'études conduites majoritairement au Royaume Uni et en Australie sur le marketing, la revue de Newall et ses collègues (Newall *et al.*, 2019) montre que, au cours des dernières années, les sports sont devenus la cible de prédilection de la publicité relative aux jeux. Elle met par ailleurs en lumière le fait que les techniques publicitaires gagnent en diversité et en complexité, notamment s'agissant des stratégies promotionnelles et des incitations financières. Elle conclut que les campagnes publicitaires sont de plus en plus ciblées, afin d'agir sur les représentations des publics cibles et la fréquence de jeu. En 2022, la revue d'Etuk *et al.* qui a porté sur 13 études conduites sur le marketing et les paris sportifs, souligne l'opacité des services proposés (« multi-paris », *refer-a-friend offers* – offre liée au parrainage d'un proche...) et les difficultés de compréhension du public visé, qui sous-estime fréquemment la valeur réelle des promotions commerciales (Etuk *et al.*, 2022). Cette revue met également en lumière l'image positive que les parieurs excessifs ont des incitations financières, et leur forte acceptabilité parmi ce public tendanciuellement plus à risque de développer des troubles dans leurs pratiques de jeu.

Attitudes et fréquence de jeu influencées par l'omniprésence de la publicité

La revue de Killick et Griffiths, conduite en 2021, explore les moyens par lesquels la publicité influence les attitudes, les intentions et les comportements en matière de paris sportifs (Killick et Griffiths, 2021). Elle recense 22 études, dont la majorité ont été menées en Australie. Cinq études ont été conduites en Europe (dont deux au Royaume-Uni et deux en Espagne). Les données reposent principalement sur des enquêtes transversales et des enquêtes qualitatives.

Les résultats des études examinées sont convergents : ils mettent en avant l'influence du marketing et des incitations promotionnelles sur les attitudes des joueurs (banalisation du jeu, image positive) et leur disposition à jouer (intentions déclarées et fréquence de jeu). De nombreuses enquêtes transversales ont démontré ce lien avec plusieurs formes de publicité : SMS, email, téléphone, publicité intégrée dans des émissions sportives télévisées, sur les sites des opérateurs, à la télévision et à la radio, dans les réseaux sociaux (pop-ups...).

Les enquêtes qualitatives mettent en lumière également l'influence de la publicité sur les paris sportifs, en explorant les représentations et attitudes des joueurs. Elles témoignent de l'omniprésence des annonces et des incitations commerciales lors des retransmissions d'événements sportifs, augmentant l'exposition des joueurs (Pitt *et al.*, 2016 ; Thomas *et al.*, 2012). Certains qualifient même cette publicité d'intrusive (Hing *et al.*, 2015), le sentiment d'exaspération étant par ailleurs souligné par la littérature (Deans *et al.*, 2017 ; Thomas *et al.*, 2015).

Absence de risque et sociabilité valorisées

Plus récemment, Killick et Griffiths ont conduit une nouvelle revue qui s'est intéressée aux études d'analyse de contenu menées sur la thématique des paris sportifs (Killick et Griffiths, 2022). Menée en 2022, cette revue apporte des éclairages sur les thèmes le plus souvent mis en avant par les publicitaires en matière de paris sportifs, les techniques publicitaires mobilisées et la fréquence des messages commerciaux. Cette revue repose sur 15 études d'analyse de contenu qui ont été conduites entre 2012 et 2020 en Australie, au Royaume-Uni et en Espagne. La publicité télévisuelle est celle qui a été le plus investiguée. Néanmoins, les enquêtes ont également exploré des formes de publicités non traditionnelles : publicités intégrées dans les jeux, à travers des réseaux sociaux... Les valeurs et les thèmes le plus souvent mobilisés sont l'humour et l'amitié, le divertissement et l'excitation procurés par les paris sportifs, l'engagement envers leur équipe sportive ainsi que l'absence de risque. Ce dernier résultat est convergent avec les conclusions de deux autres revues, qui soulignent que les stratégies de marketing en matière de paris sportifs créent des distorsions dans les perceptions des parieurs sportifs, qui les conduisent à minimiser les risques et surestimer leur sentiment de contrôler le jeu. (Etuk *et al.*, 2022 ; Lopez Gonzalez *et al.*, 2017).

La revue de Killick et Griffiths s'est penchée sur la publicité via les réseaux sociaux, et en particulier sur l'utilisation de Twitter à des fins commerciales. Elle met en avant également le résultat de plusieurs études qui montrent que les messages de politique de jeu responsable (Hing *et al.*, 2018) étaient le plus souvent absents de Twitter. Cette revue conclut que les contenus analysés ciblent des populations à risque, les enfants en particulier. Ce résultat est à mettre en perspective avec les recherches qui montrent que la publicité est significativement associée à la probabilité que les enfants jouent à l'avenir.

Quelles sont les points de divergence ou de convergence entre pays ?

Les potentielles différences culturelles dans les représentations, motivations, parcours d'initiation des pratiques de jeu et le développement des comportements problématiques sont des éléments de compréhension indispensables pour l'élaboration de recommandations de santé publique.

La dernière revue ici examinée a été conduite en 2022. Elle recense les études publiées en anglais ou en chinois entre janvier 2010 et mars 2022, ainsi que les textes réglementaires des sites juridiques spécialisés dans une douzaine de pays. Cette revue se propose d'étudier dans quelle mesure les comportements des parieurs sportifs varient entre les populations des pays occidentaux et non occidentaux, compte tenu de contextes culturels contrastés. Elle s'intéresse également aux éventuelles différences réglementaires. Une soixantaine d'études ont été identifiées, conduites pour la plupart en Australie, aux États-Unis et au Royaume-Uni, et, de façon beaucoup plus limitée, dans quelques pays asiatiques (Chine, Taïwan, Corée du Sud). La première différence identifiée concerne l'offre légale et les autorisations établies dans les pays. Ainsi, par exemple, le jeu de loto est le seul type de pari sportif autorisé en Chine et à Taïwan. Les chercheurs soulignent que, de façon générale, les pays asiatiques tendent à établir des réglementations plus restrictives que les pays occidentaux. La Chine et la Corée se sont ainsi dotées de cadres de régulation stricts afin de réduire l'accès aux paris sportifs, comparés à d'autres pays comme l'Australie ou les États-Unis. Les auteurs de la revue soulignent par ailleurs que la publicité et les incitations commerciales occupent une place plus importante en Australie et au Royaume-Uni comparé aux pays non occidentaux. S'agissant des facteurs psychosociaux, les données disponibles ne révèlent pas de divergences majeures entre les parieurs sportifs issus de pays distincts. Cependant, les études examinées mettent en lumière un surrisque de jeu problématique parmi les parieurs sportifs par rapport aux autres joueurs (Etuk *et al.*, 2022).

CONCLUSION

De nombreux pays autorisent l'offre des JAH. Ils n'y sont pas considérés comme des biens ou des services ordinaires. Leur pratique comporte des risques individuels, à la fois au niveau social, professionnel, affectif, psychologique et financier, ainsi que des dommages collectifs, d'ordre social et économique.

Depuis l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne, l'engouement croissant pour les paris sportifs suscite une préoccupation grandissante à l'égard des conséquences potentielles de cette pratique sur les populations à risque. Le premier enseignement de la littérature porte sur le caractère addictif des nouvelles formes de paris sportifs, qui appelle à une extrême vigilance. Les chercheurs s'accordent cependant sur la nécessité de conduire des études de plus grande ampleur, apportant une meilleure compréhension de l'impact de ces formes de jeu récentes sur l'exacerbation des pratiques de jeu excessif.

Un autre enseignement de la littérature porte sur le ciblage des stratégies promotionnelles vers les jeunes et les profils des joueurs susceptibles de développer des comportements de jeu problématiques. Plusieurs études convergent sur l'exposition du public à la pression publicitaire. Dans des pays comme l'Australie ou le Royaume-Uni, dotés de cadres réglementaires peu restrictifs, les études menées auprès des joueurs mettent en avant la forte acceptabilité et l'image positive prêtée aux paris sportifs. Dans une perspective de santé publique, dénormaliser ces formes de jeux pour mieux protéger les populations les plus exposées apparaît indispensable.

Le cadre juridique français réglementant l'activité du secteur prévoit un certain nombre de dispositifs afin de protéger les mineurs et prévenir le jeu excessif ou pathologique, tels que le contrôle par l'autorité régulatrice des stratégies promotionnelles élaborées par les opérateurs de jeux agréés, l'adoption d'une politique de jeu responsable, le respect de l'interdiction de vente de jeux aux mineurs, le repérage et l'orientation des joueurs excessifs... Des lignes directrices et des recommandations de bonnes pratiques – comme celles sur la publicité – sont proposées par l'Autorité nationale des jeux au titre de la prévention et de la protection des mineurs. Elles complètent le cadre réglementaire français.

La publicité fait l'objet d'une vigilance particulière, mais elle est autorisée au titre de « sa faculté de faire connaître au public l'offre des opérateurs de jeux agréés afin qu'il la distingue de celle (interdite) des opérateurs illégaux ». Les opérateurs agréés se partagent un marché sur Internet, attractif et dynamique, où l'offre légale coexiste avec l'offre illégale aux contours mal connus, par définition dénuée de tout dispositif de protection des publics. À la suite de la pression publicitaire pendant l'Euro de football, à l'été 2021, le régulateur a organisé une large consultation auprès des différents acteurs concernés afin de les fédérer autour de bonnes pratiques. À l'approche des grands événements sportifs (Coupe du monde de football en novembre-décembre 2022, Coupe du monde de rugby en septembre-octobre 2023 et les Jeux olympiques et paralympiques qui auront lieu à Paris en juillet-août 2024), il serait intéressant que la recherche évalue l'acceptabilité et la mise en œuvre effective des recommandations données visant à limiter la surexposition à la publicité, prévenir les dommages liés aux nouvelles formes de jeux et à promouvoir une politique globale socialement responsable.

BIBLIOGRAPHIE

Liens actifs au 07/11/2022

Amadiou T. (2021) *La fabrique de l'addiction aux jeux d'argent*. Lormont, Le bord de l'eau, 200 p.

ANJ (2021) [Cadre de référence pour la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs](#). Paris, Autorité nationale des jeux, 32 p.

ANJ (2022a) [Analyse du marché des jeux d'argent](#). Année 2021. Paris, Autorité nationale des jeux, 31 p.

ANJ (2022b) [Lignes directrices et recommandations sur la publicité des jeux d'argent et de hasard](#). Synthèse. Paris, Autorité nationale des jeux, 15 p.

Auer M., Griffiths M.D. (2022) [The relationship between structural characteristics and gambling behaviour: An online gambling player tracking study](#). *Journal of Gambling Studies*, doi : 10.1007/s10899-022-10115-9.

Balem M., Perrot B., Hardouin J.-B., Thiabaud E., Saillard A., Grall-Bronnec M., Challet-Bouju G. (2022) [Impact of wagering inducements on the gambling behaviors of on-line gamblers: A longitudinal study based on gambling tracking data](#). *Addiction*, Vol. 117, n° 4, p. 1020-1034.

Bonnaire C. (2012) [Jeux de hasard et d'argent sur Internet : quels risques ?](#) *L'Encéphale*, Vol. 38, n° 1, p. 42-49.

Caillon J., Grall-Bronnec M., Bouju G., Lagadec M., Venisse J.-L. (2012) [Le jeu pathologique à l'adolescence](#). *Archives de Pédiatrie*, Vol. 19, n° 2, p. 173-179.

Caillon J., Grall-Bronnec M., Saillard A., Leboucher J., Péré M., Challet-Bouju G. (2021) [Impact of warning pop-up messages on the gambling behavior, craving, and cognitions of online gamblers: A randomized controlled trial](#). *Frontiers in Psychiatry*, Vol. 12, art. 711431.

Carran M. (2021) [Consumer protection in EU online gambling regulation. Review of the implementation of selected provisions of the European Commission Recommendation 2014/478/EU across EU Member States. Follow Up Study](#). Brussels, European Gaming and Betting Association (EGBA), 63 p.

Cosenza M., Nigro G. (2015) [Wagering the future: Cognitive distortions, impulsivity, delay discounting, and time perspective in adolescent gambling](#). *Journal of Adolescence*, Vol. 45, p. 56-66.

Das M. (2021) [Fantasy sports and gambling regulation in the Asia-Pacific](#). *International Sports Law Journal*, Vol. 21, n° 3, p. 166-179.

Deans E.G., Thomas S.L., Derevensky J., Daube M. (2017) [The influence of marketing on the sports betting attitudes and consumption behaviours of young men: implications for harm reduction and prevention strategies](#). *Harm Reduction Journal*, Vol. 14, n° 5.

Delfabbro P. (2012) *Australasian gambling review. Fifth edition (1992-2011)*. Adelaide, Independent Gambling Authority of South Australia, 341 p.

Eroukmanoff V. (2022) [Les jeux d'argent et de hasard en France en 2021](#). Paris, OFDT, coll. Notes de bilan, 9 p.

Eroukmanoff V., Brissot A., Philippon A., Spilka S. (2022) *Pratiques de jeux d'argent et de hasard sur internet*. *Tendances*, OFDT, n° 152, 6 p.

- Etuk R., Xu T., Abarbanel B., Potenza M.N., Kraus S.W. (2022) [Sports betting around the world: A systematic review](#). *Journal of Behavioral Addictions*, doi : 10.1556/2006.2022.00064.
- Fang X., Mowen J.C. (2009) [Examining the trait and functional motive antecedents of four gambling activities: Slot machines, skilled card games, sports betting, and promotional games](#). *Journal of Consumer Marketing*, Vol. 26, n° 2, p. 121-131.
- Flack M., Morris M. (2015) [Problem gambling: One for the money...?](#) *Journal of Gambling Studies*, Vol. 31, n° 4, p. 1561-1578.
- Gordon R., Gurrieri L., Chapman M. (2015) [Broadening an understanding of problem gambling: The lifestyle consumption community of sports betting](#). *Journal of Business Research*, Vol. 68, n° 10, p. 2164-2172.
- Guillou-Landreat M., Deriennic J., Brunault P., Challet-Bouju G., Gallopel-Morvan K., Grall-Bronnec M. (2019) [Marketing des jeux de hasard et d'argent, un enjeu de santé publique ?](#) *La Presse Médicale*, Vol. 48, n° 4, p. 347-352.
- Guillou-Landreat M., Gallopel-Morvan K., Lever D., Le Goff D., Le Reste J.Y. (2021) [Gambling marketing strategies and the internet: What do we know? A systematic review](#). *Frontiers in Psychiatry*, Vol. 12, art. 583817.
- Harris Interactive (2022) [Influence de la publicité et des gratifications financières sur les comportements de jeu](#). Paris, Autorité nationale des jeux, 6 p.
- Hing N., Lamont M., Vitartas P., Fink E. (2015) [Sports-embedded gambling promotions: A study of exposure, sports betting intention and problem gambling amongst adults](#). *International Journal of Mental Health and Addiction*, Vol. 13, n° 1, p. 115-135.
- Hing N., Russell A.M.T., Hronis A. (2018) [A definition and set of principles for responsible consumption of gambling](#). *International Gambling Studies*, Vol. 18, n° 3, p. 359-382.
- Järvinen-Tassopoulos J. (2010) [Les jeux d'argent : un nouvel enjeu social ?](#) *Pensée plurielle*, n° 23, p. 65-76.
- Jenkinson R., de Lacy-Vawdon C., Carroll M. (2018) [Weighing up the odds: young men, sports and betting](#). Melbourne, Victorian Responsible Gambling Foundation, 120 p.
- Kalke J., Schmidt C.S., Hayer T. (2021) [Sports betting: Expertise or luck? A systematic review of betting studies](#). *Suchttherapie*, Vol. 22, n° 01, p. 27-36.
- Kantar (2022) [Analyse de la consommation média des joueurs dans le secteur des jeux d'argent en France](#). Paris, Autorité nationale des jeux, 21 p.
- Killick E., Griffiths M.D. (2021) [Impact of sports betting advertising on gambling behavior: A systematic review](#). *Addicta: The Turkish Journal on Addictions*, Vol. 8, n° 3, p. 201-214.
- Killick E.A., Griffiths M.D. (2019) [In-play sports betting: A scoping study](#). *International Journal of Mental Health and Addiction*, Vol. 17, n° 6, p. 1456-1495.
- Killick E.A., Griffiths M.D. (2022) [Sports betting advertising: A systematic review of content analysis studies](#). *International Journal of Mental Health and Addiction*, doi : 10.1007/s11469-022-00775-4.
- Kim H.S., Shifrin A., Sztainert T., Wohl M.J.A. (2018) [Placing your faith on the betting floor: Religiosity predicts disordered gambling via gambling fallacies](#). *Journal of Behavioral Addictions*, Vol. 7, n° 2, p. 401-409.
- Lamont M., Hing N. (2020) [Sports betting motivations among young men: An adaptive theory analysis](#). *Leisure Sciences*, Vol. 42, n° 2, p. 185-204.

- Leino T., Torsheim T., Blaszczynski A., Griffiths M., Mentzoni R., Pallesen S., Molde H. (2015) [The relationship between structural game characteristics and gambling behavior: A population-level study](#). *Journal of Gambling Studies*, Vol. 31, n° 4, p. 1297-1315.
- Lopez Gonzalez H., Estévez A., Griffiths M.D. (2017) [Marketing and advertising online sports betting: A problem gambling perspective](#). *Journal of Sport and Social Issues*, Vol. 41, n° 3, p. 256-272.
- Lopez Gonzalez H., Griffiths M.D. (2018) [Understanding the convergence of markets in online sports betting](#). *International Review for the Sociology of Sport*, Vol. 53, n° 7, p. 807-823.
- McCormack A., Griffiths M.D. (2013) [A scoping study of the structural and situational characteristics of Internet gambling](#). *International Journal of Cyber Behavior, Psychology and Learning*, Vol. 3, n° 1, p. 29-49.
- McCormack A., Shorter G.W., Griffiths M.D. (2014) [An empirical study of gender differences in online gambling](#). *Journal of Gambling Studies*, Vol. 30, n° 1, p. 71-88.
- Mercier J., Sévigny S., Jacques C., Goulet A., Cantinotti M., Giroux I. (2018) Sports bettors: A systematic review. *Journal of Gambling Issues*, Vol. 38, p. 203-236.
- Mestre-Bach G., Granero R., Mora-Maltas B., Valenciano-Mendoza E., Munguía L., Potenza M.N., Derevensky J.L., Richard J., Fernández-Aranda F., Menchón J.M., Jiménez-Murcia S. (2022) [Sports-betting-related gambling disorder: Clinical features and correlates of cognitive behavioral therapy outcomes](#). *Addictive Behaviors*, Vol. 133, art. 107371.
- Newall P.W.S., Moodie C., Reith G., Stead M., Critchlow N., Morgan A., Dobbie F. (2019) [Gambling marketing from 2014 to 2018: A literature review](#). *Current Addiction Reports*, Vol. 6, n° 2, p. 49-56.
- Newall P.W.S., Russell A.M.T., Hing N. (2021) [Structural characteristics of fixed-odds sports betting products](#). *Journal of Behavioral Addictions*, Vol. 10, n° 3, p. 371-380.
- Parke A., Parke J. (2019) [Transformation of sports betting into a rapid and continuous gambling activity: A grounded theoretical investigation of problem sports betting in online settings](#). *International Journal of Mental Health and Addiction*, Vol. 17, n° 6, p. 1340-1359.
- Parke J., Griffiths M.D. (2007) The role of structural characteristics in gambling. In : Research and measurement issues in gambling studies, Smith G., Hodgins D., Williams R. (Dir.). New York, Elsevier, p. 211-243.
- Pickering D., Blaszczynski A., Hartmann M., Keen B. (2016) [Fantasy sports: Skill, gambling, or are these irrelevant issues?](#) *Current Addiction Reports*, Vol. 3, n° 3, p. 307-313.
- Pitt H., Thomas S.L., Bestman A., Stoneham M., Daube M. (2016) [«It's just everywhere!» Children and parents discuss the marketing of sports wagering in Australia](#). *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, Vol. 40, n° 5, p. 480-486.
- Pradier P.-C. (2019) Betting on sport: history, regulation, measurement. In : Historical Perspectives on Sports Economics: Lessons from the Field, Wilson J.K., Pomfret R. (Dir.). Cheltenham, UK, Edward Elgar Publishing, coll. New Horizons in the Economics of Sport, p. 150-166.
- Raymen T., Smith O. (2020) [Lifestyle gambling, indebtedness and anxiety: A deviant leisure perspective](#). *Journal of Consumer Culture*, Vol. 20, n° 4, p. 381-399.
- Reynaud M., Karila L., Aubin H.-J., Benyamina A. (2016) *Traité d'addictologie*. 2^e édition. Paris, Lavoisier Médecine Sciences, 900 p.

Russell A.M.T., Hing N., Browne M. (2019) [Risk factors for gambling problems specifically associated with sports betting](#). *Journal of Gambling Studies*, Vol. 35, n° 4, p. 1211-1228.

Spurrier M., Blaszczynski A. (2014) [Risk perception in gambling: A systematic review](#). *Journal of Gambling Studies*, Vol. 30, n° 2, p. 253-276.

Thomas S., Lewis S., Duong J., McLeod C. (2012) [Sports betting marketing during sporting events: a stadium and broadcast census of Australian Football League matches](#). *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, Vol. 36, n° 2, p. 145-152.

Thomas S.L., Bestman A., Pitt H., Deans E., Randle M., Stoneham M., Daube M. (2015) [The marketing of wagering on social media: An analysis of promotional content on YouTube, Twitter and Facebook](#). Victoria, Victorian Responsible Gambling Foundation, 61 p.

Tovar M.-L., Costes J.-M. (2022) [Revue de la littérature internationale. Pratique des jeux d'argent et de hasard chez les mineurs. Description des pratiques, croyances, contextes, accessibilité et rôle de l'environnement](#). Dijon, SEDAP, 73 p.

Winters K.C., Derevensky J.L. (2019) A review of sports wagering: Prevalence, characteristics of sports bettors, and association with problem gambling. *Journal of Gambling Issues*, Vol. 43, p. 102-127.

RÉFÉRENCES LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES

Arrêté du 9 avril 2021 définissant le cadre de référence pour la prévention du jeu excessif ou pathologique et la protection des mineurs.

[JORF n° 89 du 15 avril 2021, NOR SSAP2110937A](#)

Ordonnance n° 2019-1015 du 2 octobre 2019 réformant la régulation des jeux d'argent et de hasard.

[JORF n° 230 du 3 octobre 2019, NOR CPAB1915539R](#)

Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 dite « PACTE » relative à la croissance et la transformation des entreprises.

[JORF n° 119 du 23 mai 2019, NOR ECOT1810669L](#)

Loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne.

[JORF n° 110 du 13 mai 2010, NOR BCFX0904879L](#)



Observatoire français des drogues et des tendances addictives

69 rue de Varenne 75007 Paris

Tél : 01 41 62 77 16

e-mail : ofdt@ofdt.fr

www.ofdt.fr

N° ISBN : 979-10-92728-61-3